

# Palmarès des jeunes urbanistes, édition 2020

## Règlement de consultation

### 1. Objectifs du palmarès 2020

Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales organise tous les deux ans le Palmarès des jeunes urbanistes. Ce dernier vise à valoriser les parcours et travaux de jeunes professionnels intervenant sur les territoires et dans les champs de la connaissance. Depuis 2005, date de la première édition, 63 lauréats ont été salués pour la richesse de leur parcours et actions, qu'il s'agisse d'un maître d'œuvre (« individuel » ou collectif) d'un maître d'ouvrage, un aménageur ou d'un chercheur. Cette année, la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) organise la 8ème édition.

Aujourd'hui il y a consensus sur le fait que l'urbanisme est un champ d'action qui dépasse la dimension matérielle des constructions et des formes urbaines, le « grand projet » ou encore la planification urbaine. L'urbanisme s'intéresse également à la transformation de l'existant dont les territoires ont hérité (la construction neuve ne représentant qu'un pourcentage faible en comparaison du « déjà-là »). L'urbanisme s'intéresse à l'émergence de nouveaux usages de l'espace public de populations diverses et pour la plupart connectées à des sphères virtuelles. L'urbanisme a pour objet des flux inter scalaires de voyageurs longue distance, de navetteurs et de coursiers, d'écoliers se rendant à l'école, etc. Il concerne des processus de transformation organisationnelle et programmatique menés avec une grande diversité d'acteurs notamment des secteurs économiques.

L'urbanisme est une discipline indisciplinée comme aime à le dire Patrick Bouchain, grand prix de l'urbanisme 2019.

L'urbaniste participe ainsi à une fabrique collective qui mobilise un grand panel d'acteurs de champs d'action aussi divers que l'habitat, les mobilités, l'économie, l'éducation et la culture ou encore le climat, la santé et l'alimentation mais également les sciences des données. De ce fait, l'urbaniste est un acteur qui contribue au débat et à la recherche des causes et de solutions face aux crises - sanitaire, sociale, climatique - pour rendre les territoires plus résilients.

Chaque édition du Palmarès des jeunes urbanistes nous permet de redécouvrir et d'élargir le champ de l'urbanisme et des acteurs concernés. Les lauréats renouvellent les approches de l'aménagement urbain en termes d'action de terrain, d'innovation méthodologique et de débats d'idées. Face aux défis du changement climatique, l'urbanisme ne peut plus ignorer la prise en compte de l'atténuation de nos impacts sur les sols et le monde vivant et la nécessité de ne plus puiser les ressources non renouvelables. Par la diversité de leurs métiers, les urbanistes sont en première ligne pour contribuer aux réflexions et actions sur la sobriété urbaine et à l'optimisation de l'existant, les coopérations et les solidarités territoriales.

Dès lors, les jeunes urbanistes sont appelés à répondre à cette consultation en s'appuyant sur ce qui dans leur métier, pratique et modes d'investigation, s'inscrit dans les défis que les territoires doivent relever aujourd'hui. Les candidats doivent mettre en avant leur apport en termes de mobilisation d'acteurs, de pistes de résolution et d'action face à un défi concret. Mais également identifier les freins et sujets qui nécessitent de nouvelles connaissances.

## 2. Règlement

### I. Les conditions d'éligibilité

Le Palmarès des jeunes urbanistes est ouvert à tous les professionnels français ou étrangers exerçant en France. Les candidats peuvent se présenter à titre individuel ou en équipe, dans le respect des deux conditions suivantes :

- la candidature est portée par un ou plusieurs jeunes professionnels (avoir au plus 40 ans au 31 décembre 2020 pour au moins l'un des leaders de l'équipe) ;
- le candidat explicitera en quoi son exercice professionnel relève du champ de l'urbanisme (sans qu'aucun diplôme soit exigé).

### II. Les modalités de candidature

Chaque candidat doit remplir le formulaire en ligne afin d'identifier la personne qui représente la candidature : <https://urlz.fr/ceyk>

Chaque candidat doit constituer un dossier (livret A4 format « portrait ») limité à une dizaine de pages et comprenant les 4 parties suivantes :

1. Se présenter succinctement: biographie du candidat et ou du collectif, démarche et champ d'action de l'urbanisme.
2. Présenter trois (au plus) actions, démarches, projets dans lesquels le candidat est partie prenante, dans un rôle moteur (à décrire). Cette présentation doit permettre d'identifier les défis à relever, les acteurs impliqués, les grandes étapes et l'état d'avancement du projet. Mais également la posture adoptée, les méthodes proposées, les résultats d'ores et déjà obtenus ou visés. Cette présentation peut être élaborée à plusieurs mains.
3. Proposer les principes d'un évènement d'une journée (séminaire / rencontre / atelier-débat, etc.) avec les acteurs sur l'un des sites des projets précédemment présentés. La proposition du candidat est libre et a pour objectif de mettre en valeur la démarche menée. Des membres du Jury et du ministère se rendront disponible pour y participer. Ce temps d'échange sera programmé à l'automne et sera valorisé lors de la cérémonie du Grand prix de l'urbanisme qui se tiendra en décembre 2020.
4. Annexe administrative : les cartes d'identité de l'équipe, le statut de la société ou du collectif (association, etc.).

Le dossier sera déposé en format PDF sur une plateforme de type *We transfer* dont le lien sera envoyé **au plus tard le 18 mai à 12h00**, aux messageries suivantes :

[pju.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pju.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr)  
[vivien.chazelle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:vivien.chazelle@developpement-durable.gouv.fr)

### III – Les modalités de sélection

Les dossiers seront examinés dans un premier temps par une commission technique pluridisciplinaire qui proposera une première analyse des candidatures, qui servira pour les discussions du jury. Le jury est composé de différents professionnels pour couvrir au mieux le champ de l'urbanisme. Il se réunira en juin 2020 pour désigner les lauréats. Entre 3 et 5 lauréats seront retenus.

Les candidats non retenus pourront demander un retour de l'analyse de leur candidature.

### 3. Valorisation du palmarès

Les événements organisés sur site (cf. II. 3) recevront l'appui de la DGALN et des services locaux de l'Etat (pour la conception, les aspects financiers et logistiques).

Comme pour les précédents Palmarès, une publication est prévue qui intégrera les travaux des rencontres locales, ainsi que des capsules vidéos qui seront diffusées lors de la cérémonie du Grand Prix de l'urbanisme de décembre 2020.

Un communiqué de presse ministériel annoncera les lauréats en même temps que le Grand prix de l'urbanisme, et le ministère communiquera les résultats sur son site Internet et les réseaux sociaux.

Pour toute question relative à la compréhension du règlement, à l'éligibilité des candidats ou à d'éventuelles difficultés techniques vous pouvez écrire à :

[vivien.chazelle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:vivien.chazelle@developpement-durable.gouv.fr)